

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Autorisations d'exploiter l'activité de Transport Routier de Personnes (TRP) avec réservation et de Véhicules de location avec Chauffeur (VLC) avec réservation sur l'aéroport international de Nouméa – la Tontouta

OFFRE À REMETTRE AU PLUS TARD LE LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 A 16 HEURES
À L'ADRESSE SUIVANTE :
grc-tta@cci.nc

La CCI-NC avise les opérateurs qu'elle lance une procédure de mise en concurrence pour l'octroi d'autorisations d'exploiter l'activité de Transport Routier de Personnes (TRP) et de Véhicules de location avec Chauffeur (VLC) avec réservation sur l'aéroport international de Nouméa – la Tontouta, aux conditions particulières suivantes :

1 - Mode de passation

1.1 Type de procédure

Procédure de mise en concurrence libre.

1.2 Modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation est mis gratuitement en ligne à disposition des opérateurs économiques sur le site www.marchespublics.nc

Les candidats sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin de pouvoir être destinataires des éventuels modificatifs apportés au dossier de consultation des entreprises.

1.3 Informations complémentaires

Les candidats peuvent adresser toute demande d'information complémentaire par mail à l'adresse : grc-tta@cci.nc au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres.

2 - Objet

Mise en concurrence afin de procéder à l'attribution de **cinq (5) autorisations** d'exercer une activité commerciale sur l'Aéroport International de Nouméa-La Tontouta.

L'activité commerciale se limitera exclusivement aux opérations de Transport Routier de Personnes et de Véhicules de location avec Chauffeur (VLC) destinées aux passagers **ayant préalablement réservé ce service auprès du (des) prestataire(s)**.

3 - Durée de l'Autorisation d'exercer une activité commerciale

L'autorisation d'exercer l'activité commerciale décrite au point 2 ci-dessus sera délivrée à compter de la date de signature (prévue à titre indicatif le 01 janvier 2025) et prendra fin de plein droit au plus tard le 31/12/2025.

4 – Description des prestations des accès associés :

Accès Parking Public Payant (P1)	- Accès au parking public illimité (en contrepartie des redevances précisées ci-après (5))
----------------------------------	---

5 - Redevances

Cette autorisation donne lieu au versement d'une redevance mensuelle :

Autorisation d'accès Parking Public (P1)
5 000 XPF / mois
+ Coût du stationnement dans le parking public (Se référer au guide client disponible sur le site Internet www.aeroports.cci.nc/fr/tontouta)

6 - Modalité de présentation des offres

L'Opérateur intéressé remettra son offre au plus tard aux date et heure susmentionnés à l'adresse mail grc-tta@cci.nc avec en objet la mention :

« Offre activité commerciale de TRP/ VLC avec réservation »

Et comportant les pièces suivantes :

1. Le cadre de réponse dûment complété et signé ;
2. Un extrait Kbis (ou à défaut d'immatriculation au RCS, un extrait RIDET) datant de moins de 6 mois ;
3. L'autorisation d'exercer une activité commerciale et ses annexes paraphées et signées ;
4. **Le certificat d'inscription au registre des transports publics routiers de personnes 2023 et/ou 2024.**
5. Les attestations d'assurances responsabilité civile et flottes pour chaque véhicule concerné en cours de validité ;
6. La liste complète des véhicules (marque, immatriculation, capacité en nombre de places) dédiés au transport des passagers de l'aéroport.

7 - Critères d'attribution

La CCI-NC choisira le(s) candidat(s) répondant le mieux à ses attentes en fonction des critères suivants, et sans ordre de priorité :

- **Produits et services proposés**
- **Politique tarifaire**
- **Engagements Marketing**
- **Engagements Qualité**

La CCI-NC pourra ouvrir toute discussion, demande de précision, de complément, de régularisation, ou entrer en négociations librement avec le ou les candidats.

La CCI-NC retiendra après analyse le(s) candidat(s) dont l'offre sera jugée conforme et la mieux-disante selon les critères d'attribution susmentionnés.

La CCI-NC se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.